

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01705
Numéro SIREN : 883 055 303
Nom ou dénomination : 3DH

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2020 sous le numéro de dépôt 19366

3DH
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : ZAC de Montvrain II – 17, rue Jean Cocteau – 91540 MENNECY
RCS EVRY 883 055 303

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 5 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Alessandro Rossi agissant es-qualité de représentant légal de la société **GCF, Generale Costruzioni Ferroviarie Spa, Società per azioni di diritto italiano** au capital de 200.000 €, sede legale in Roma, viale dell'Oceano Atlantico 190 cap 00144, iscritta al Registro delle Imprese di Roma, codice fiscale e P.Iva n. IT03832621001,

Associée unique de la société par actions simplifiée dénommée **3DH**, par suite de l'acquisition ce jour par la société GCF de la totalité des actions de cette société,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Démission par la société HD3 de ses fonctions de Président de la société 3DH ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Nomination d'autres dirigeants, définition de leurs fonctions.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de la société HD3 de ses fonctions de Président de la société 3DH avec effet de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer, à compter de ce jour :

- **Monsieur Alessandro ROSSI**
Demeurant Via Indonesia n.170 - 00144 ROME (Italie)
En qualité de Président de la société 3DH.

Monsieur Alessandro ROSSI disposera de tous les pouvoirs prévus par les statuts de la société.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs à Monsieur Alessandro ROSSI à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent acte qui a été signé par l'Associée unique.
Fait à Paris, le 5 novembre 2020.

